

Les capacités des communes de la ville de Kinshasa dans la mobilisation des ressources financières*

Jean-Baptiste MIKOMBE wa Ngoy

Résumé : *Cet article démontre à suffisance comment la théorie des choix publics a trouvé son terrain de prédilection en RD Congo. Il explique que, pour sauvegarder leurs intérêts financiers, les politiciens congolais ont réussi à ériger plusieurs obstacles pour faire échouer le processus de décentralisation territoriale, en maintenant leurs intérêts financiers intacts au détriment des provinces et ETD qui croupissent dans la misère. Cela ouvre la voie aux fonctionnaires à s'occuper de l'accroissement de leur budget tout en recourant même aux méthodes informelles.*

Introduction

Avec la promulgation de la Constitution du 18 Février 2006 telle que révisée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, la RD Congo a opté pour la décentralisation comme mode de gestion de la chose publique. En principe, « La décentralisation désigne le processus consistant pour l'État à transférer certaines de ses compétences et responsabilités à des autorités élues au niveau infranational (régions, communes, etc.) bénéficiant d'un certain degré d'autonomie. La décentralisation couvre trois dimensions distinctes mais indissociables : politique, administrative et budgétaire »¹.

La Constitution de la RD Congo consacre deux niveaux de pouvoir, à savoir : le Pouvoir central et la Province. Elle a aussi instauré trois paliers de gouvernance, à savoir le Pouvoir central, la Province et l'Entité Territoriale Décentralisée (ETD). Cependant, si l'arsenal juridique mis en place a réellement instauré la décentralisation, divers goulots d'étranglement retardent encore la bonne marche de ce processus. Au niveau provincial et sur le plan politique, les assemblées provinciales ont été installées et fonctionnent tant bien que mal. Les Gouverneurs de province et Députés provinciaux ont été élus. Mais, au niveau des ETD, le Pouvoir central semble hésiter pour instaurer la démocratie locale. Malgré cette tergiversation, pour concrétiser la décentralisation territoriale, les élections municipales et locales ont été organisées en date du 20 décembre 2023. Cependant, les conseillers communaux et urbains issus de ces élections peinent à jouer efficacement leur rôle. Ils ne sont ni installés officiellement, ni rémunérés par le Pouvoir central, ni accompagnés par ce dernier. La question qui mérite d'être posée est stipulée de la manière suivante : *Pourquoi décentraliser ?* En effet, d'aucuns pensent que le fait qu'une bonne partie du monde se soit engagé dans un processus de décentralisation prouve à suffisance l'importance de cette évolution. Quatre facteurs au moins concourent à l'explication de cette tendance :

* Cet article est un extrait réorganisé de notre thèse de doctorat soutenue en Économie de Développement à la Faculté d'Économie et Développement de l'Université Catholique du Congo le 21 mai 2025, intitulée : *Autonomie financière des communes de la Ville de Kinshasa de 2010 à 2024. Enjeux et perspectives stratégiques.*

¹ OCDE, *Réussir la décentralisation : Manuel à l'intention des décideurs*, Paris, Éditions OCDE, 2019, p.11.

D'abord, *la mondialisation* : Le *Rapport sur le développement dans le monde*, dont l'intitulé porte sur *le développement au seuil du XXI^e siècle*, a abouti à la conclusion selon laquelle deux forces sont en train de modeler le monde dans lequel la politique de développement sera définie et pratiquée. La première force est constituée de la *mondialisation*, c'est-à-dire l'intégration continue des pays de la planète. La seconde force se constitue de la *territorialisation*, qui comprend l'autonomie politique et le transfert des compétences financières². La matière qui relève de la « territorialisation » est souvent désigné sous le vocable de « décentralisation ». Il s'agit de la répartition des fonctions intergouvernementales du secteur public entre plusieurs échelons d'administration, composées d'administrations centrales et infranationales³. Par ailleurs, ces deux tendances sont complémentaires par le simple fait qu'elles ont souvent pour origine les mêmes phénomènes extérieurs. En effet, cette complémentarité est liée à plusieurs facteurs, à savoir les progrès de l'informatique et des télécommunications qui favorisent par exemple la propagation du savoir mondial, ce qui permet aux groupes locaux d'éviter l'administration centrale en vue de l'amélioration de l'efficacité du secteur public ; la progression spectaculaire d'organisations et d'institutions locales, nationales, et régionales, comme les réseaux de la société civile et autres réseaux citoyens ; les régimes de libre-échange ; les partenariats pour la réalisation des *objectifs du Millénaire pour le développement* et, dans certains cas, une monnaie commune⁴. Les études plus récentes mettent l'accent sur « une demande d'autonomie locale de la part des régions de l'intérieur qui augmente parallèlement à la croissance du revenu national »⁵. Aussi, des monographies sur la montée en puissance des organisations citoyennes indiquent que ces dernières « ne comptent plus sur des mesures impulsées par le sommet pour améliorer la gouvernance »⁶.

La deuxième explication concerne la *Politique et « Réaction de la base »*. En effet, la décision de décentraliser est d'abord politique. Mais, une fois qu'elle est prise, ce sont les réformes économiques et financières qui conduisent à une modification des mécanismes financiers intergouvernementaux⁷.

En troisième lieu vient *l'argument de l'efficacité économique*. Il s'agit de l'argument essentiel pour un économiste. Cet argument est favorable à la décentralisation en tenant compte de gains d'efficacité. En effet, bon nombre de penseurs estiment qu'il existe des « gains de bien-être » généraux qui résultent de

² Banque mondiale, *Le développement au seuil du XXI^e siècle*. Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000, Paris, Éditions ESKA, 2000.

³ A. MUWONGE et R.D. EBEL, « Les finances des collectivités locales dans un monde décentralisé », dans C. FARVACQUE-VITKOVIC et M. KOPANYI, (éd.), *Finances municipales. Manuel à l'usage des collectivités locales*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2016, p.1.

⁴ MUWONGE, Abdu et EBEL, Robert D., *Chapitre 1. Les finances des collectivités locales dans un monde décentralisé*. Dans FARVACQUE-VITKOVIC, Catherine et KOPANYI, Mihaly (Sous la direction de), *O.C.*, p.1.

⁵ M.ARZAGUI - V. HENDERSON, *Countries Are Fiscally Decentralizing*. Department of Economics, Brown University, December, 2002.

⁶ McNeil, Mary and Malena, Carmen (Editors), *Demanding Good Governance. Lessons from Social Accountability Initiatives in Africa*. Washington D.C., The World Bank, 2010.

⁷ MUWONGE, Abdu et EBEL, Robert D., *O.C.*, p.10.

mécanismes de transferts intergouvernementaux bien conçus⁸. Cet argument se présente comme suit : « comme les préférences des collectivités locales quant au volume et à l'éventail de biens et services publics locaux varient, et comme les coûts locaux de production et de distribution de ces biens et services diffèrent, le bien-être de l'ensemble de la société augmentera si les décisions concernant les biens et services locaux qui doivent être fournis d'une collectivité à l'autre sont prises à l'échelon local (c'est-à-dire par des représentants locaux librement choisis), plutôt que par un agent central (qui fondera sa décision sur un ensemble de critères définis à l'échelon central ou pour répondre à des considérations bureaucratiques) »⁹. Autrement dit, pour un budget donné, concilier les coûts et les choix à un niveau décentralisé permet une utilisation efficiente des ressources publiques¹⁰. Ainsi, le « principe de subsidiarité » est celui selon lequel la prestation de services doit être assurée, dans la mesure du possible, par le niveau administratif le plus proche de la population ; il trouve son expression dans la Charte européenne de l'autonomie locale¹¹. Le quatrième et dernier facteur est lié à l'*Édification de la nation*. On constate que, dans certains cas, la décentralisation a constitué une stratégie visant à favoriser la cohésion nationale et à désamorcer les tensions lorsque la société était fragmentée pour des raisons ethniques, religieuses, linguistiques, de répartition des ressources naturelles ou d'autres raisons¹². Des cas avérés indiquent que la mise en pratique du principe de subsidiarité par un État a concouru au renforcement de la cohésion nationale et à l'étouffement des tendances sécessionnistes dans une région donnée¹³.

Enfin, il convient de noter que la théorie portant sur la question « *pourquoi décentraliser ?* » renvoie à une autre question qui consiste à savoir si la décentralisation fonctionne ou si elle tient les promesses inscrites dans ses principes. Cette dernière question est liée aux enseignements et au bilan de la décentralisation. En effet, bien qu'il soit difficile de l'évaluer¹⁴, les connaissances empiriques actuelles concernant le lien entre l'autonomie financière décentralisée et la réalisation des objectifs économiques et financiers généraux d'un pays met l'accent sur les constats suivants :

- Il existe une forte corrélation entre la décentralisation et la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant. Ce qui soutient l'argument

⁸ Oates, Wallace E., *Fiscal Federalism*. New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1972. Oates, Wallace E., *Fiscal Federalism* Oates, Wallace E., « On the welfare Gains from fiscal Decentralization ». In *Journal of Public Finance and Public Choice*, 2(3), 1997, p.83-92. Yilmaz, Serdar, Vaillancourt, François, and Dafflon, Bernard, « State and Local Governments : Why They Matter and How to Finance Them ». In *The Oxford Handbook of State and Local Government Finance*, edited by Ebel, Robert D. and Petersons, John E., Oxford and New York, Oxford University Press, p.45-82.

⁹ MUWONGE, Abdu et EBEL, Robert D., *O.C.*, p.10.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Marcou, Gérard, « Legal Framework and the European Charter of Local Self Government », in *The Kosovo Decentralization Briefing Book*, edited by Ebel, Robert D. and Peteri, Gabor, p.50-59. Prishtina, Kosovo Foundation for an Open Society, 2007.

¹² MUWONGE, Abdu et EBEL, Robert D., *O.C.*, p.10-11.

¹³ *Ibidem*, p.11.

¹⁴ Ebel, Robert D., and Yilmaz, Serdar, « On the Measurement and Impact of Fiscal Decentralization », in *Public Finance in Developing and Transition Countries : Essays in Martinez-Vasquez and Alm*. Cheltenham, UK : Edward Edgar, 2003.

selon lequel une population dont le niveau d'instruction augmente, qui est mieux informée de la politique gouvernementale et plus consciente des problèmes qui influent sur sa vie quotidienne sera plus désireuse de voir les fonctions gouvernementales s'exercer à un niveau plus proche d'elle¹⁵.

- Par ailleurs, les pays développés sont associés à des régimes de décentralisation bien établis et des degrés d'autonomie financière élevés¹⁶. C'est le cas de la Suisse, de l'Allemagne, des États-Unis, etc.
- Selon la théorie, la *décentralisation rehausse l'efficacité* des services publics. Cela devrait se manifester par une croissance économique. D'après Muwonge et Ebel, les données observées viennent confirmer cette idée¹⁷.
- Concernant la *stabilité macroéconomique*, des éléments indiquent que la décentralisation financière améliore la situation financière des administrations locales, alors que la dépendance à l'égard des transferts intergouvernementaux risque de l'aggraver¹⁸.
- Enfin, les données relatives au *lien entre la décentralisation fiscale et la taille du secteur public* restent très mitigées. En effet, une étude portant sur les États-Unis, cette fédération étant considérée comme ayant atteint la maturité, n'est pas parvenue à observer une relation de cet ordre¹⁹. Cependant, d'autres études indiquent que, dans les pays en transition post-socialiste, la part des dépenses du secteur public dans le PIB national diminue lorsque la décentralisation financière augmente²⁰.

En RDC comme dans certains pays en développement, le problème souvent rencontré avec acuité se situe au niveau du décalage existant entre les responsabilités transférées aux Provinces et ETD et les ressources mises à leur disposition. Par conséquent, certaines compétences risquent de demeurer non financées et d'autres sous-financées. Les Provinces et ETD sont chargées de la prestation de certains services ou de la gestion de certaines politiques sans disposer des ressources nécessaires pour ce faire. Pourtant, le deuxième principe directeur prôné par l'OCDE en matière de décentralisation consiste à faire en sorte que toutes les responsabilités des collectivités territoriales soient assorties d'un financement suffisant. Cela signifie que l'« accès au financement devrait coïncider avec les responsabilités fonctionnelles. La division des responsabilités en matière de financement devrait être établie de sorte qu'il n'y ait aucune mission ou aucun mandat non financé ou sous-financé »²¹.

¹⁵ A. MUWONGE, et R. D. EBEL, O.C., p.11.

¹⁶ Voir par exemple Akai, Nebu, and Sakata, Masayo, « Fiscal Decentralization Contributes to Economic Growth : Evidence from State-Level Cross Section Data for the United States », in *Journal of Urban Economics*, 52 (1), 2002, p.93-108.

¹⁷ MUWONGE, Abdu et EBEL, Robert D., O.C., p.12.

¹⁸ Ebel, Robert D., and Yilmaz, Serdar, « On the Measurement and Impact of Fiscal Decentralization », dans *Public Finance in Developing and Transition Countries : Essays in* Martinez-Vasquez and Alm. Cheltenham, UK : Edward Edgar, 2003.

¹⁹ Oates, Wallace E., « Searching for Leviathan : An Empirical Study », dans *American Economic Review*, 75 (4), p.748-757.

²⁰ Ebel, Robert D., and Yilmaz, Serdar, « On the Measurement and Impact of Fiscal Decentralization ». O.C.

²¹ OCDE, O.C., p.22.

D'après Faustin Toengaho, « Pour être pleinement efficace, la décentralisation du développement socio-économique exige la reconnaissance d'une large autonomie financière aux provinces et aux ETD. L'attribution de la personnalité juridique et le transfert des compétences qui en découle deviennent, selon P. Lalumière, une pure fiction si les moyens financiers ne sont pas mis à la libre disposition des Entités décentralisées »²². Selon cet auteur, « La décentralisation ne se résume pas à une addition des réformes. Elle est avant tout un état d'esprit, une volonté d'aller plus en avant dans l'approfondissement de la démocratie »²³.

À travers le monde, l'on compte des communes faisant face aux faillites, aux déficits budgétaires, aux débâcles financières, aux infrastructures négligées, à la dégradation de la qualité des services, aux quartiers à l'abandon, à l'aggravation de la pauvreté urbaine et de l'exclusion sociale. Ces difficultés sont malheureusement le lot de nombreuses collectivités locales²⁴. Ainsi, il y a nécessité du renforcement accru de la base de ressources des communes. Aussi, les budgets de la plupart des villes et communes ne peuvent suffire qu'à couvrir leurs charges de fonctionnement. Ces entités n'arriveront pas à financer les dépenses d'investissement dont elles ont tant besoin. Il importe de chercher à savoir comment les communes peuvent procéder à l'élargissement de leur base de ressources financières sans compter le plus souvent sur les transferts du gouvernement central ou de la province. Par ailleurs, l'utilisation et l'intégration de nouvelles méthodes et de nouveaux outils de gestion financière devront être recherchées en vue de maîtriser les coûts, de trouver de nouvelles sources de recettes et d'améliorer le recouvrement des impôts locaux. En principe, la gestion communale comprend les trois volets suivants : la planification, les finances et la prestation des services.

Pour ce faire, la gestion stratégique des finances communales devrait contribuer à la viabilité à long terme des infrastructures et des services locaux. Conformément à l'article 3, alinéas 2 et 3 de la Constitution, les ETD sont la ville, la commune, le secteur et la chefferie. Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. De là, nous tirons le constat selon lequel, sur le plan formel, les communes jouissent de l'autonomie financière. Dès lors, pour faire face aux charges financières liées aux attributions communales et aux dépenses non obligatoires d'intérêt communal, les communes devraient jouir effectivement de l'autonomie financière. De tout ce qui précède, il découle les questions suivantes :

L'autonomie financière dont devraient jouir les communes de la Ville de Kinshasa est-elle effective ? Autrement dit, quel est le niveau actuel de l'exercice de cette autonomie financière et quels sont les facteurs qui affectent l'exercice de cette autonomie financière ? Quelles approches stratégiques et opérationnelles

²² F. TOENGAHO Lokundo, « La réforme sur la décentralisation et le découpage territorial : portée, forces et faiblesses », dans *Congo-Afrique XLVIII^e Année*, n° 433, Mars 2009, p. 229.

²³ F. TOENGAHO Lokundo, *Partis politiques et décentralisation en RD Congo, Cas de la Province Orientale avant et après l'ajustement politique de 1990*. Thèse de doctorat en SPA, UNIKIS, p.348.

²⁴ C. FARVACQUE-VITKOVIC et M. KOPANYI (éd.), *Finances municipales. Manuel à l'usage des collectivités locales*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2016, p.

mettre en place pour une autonomie financière effective des communes de la Ville de Kinshasa et une mobilisation accrue de leurs ressources financières ?

Les réponses à ces trois questions nécessitent le recours à un cadre théorique (1) ; la méthodologie de l'analyse (2) ; les résultats obtenus (3) ; les réponses aux questions de recherche (4) et perspectives pour disposer de moyens financiers suffisants afin de permettre aux communes d'ériger leurs investissements et d'assurer les tâches liées au fonctionnement (5) et conclusion.

1. Cadre théorique de l'étude

La présente étude s'appuie sur la *Théorie des Choix Publics*. Dans cette branche, il est utilisé indifféremment les expressions de « *Public Choice* », d'« *analyse économique des décisions publiques* », d'« *économie politique* » (*Political Economics*), de « *nouvelle économie politique* », etc. Toutes ces expressions essayent de désigner l'ensemble des travaux sur les interactions entre l'économie et la politique.

Notre étude devrait aboutir à la contribution à une théorie explicative de comportements aussi bien dans la sphère économique que dans la sphère politique.

En effet, les finances publiques étant légales, cette étude démontre aussi la manière dont les décisions économiques peuvent être influencées par les déterminants politiques. Nous démontrons également comment les décisions économico-financières ont parfois une dimension politique. Les analyses s'effectuent à l'aide de l'un des outils auxquels recourent les économistes, en l'occurrence la statistique.

Le point méthodologique central se trouve être le recours à l'hypothèse de rationalité dans la décision des acteurs concernés par le processus de décentralisation territoriale. C'est-à-dire qu'on tient compte du postulat selon lequel les individus se comportent rationnellement aussi bien sur les marchés que dans leurs activités politiques.

Les décisions relatives aux recettes et aux dépenses budgétaires sont prises en connaissance de causes, et non seulement en tenant compte de leurs conséquences²⁵.

En effet, les objectifs poursuivis par les hommes politiques dans l'exercice de leurs activités publiques s'écartent de l'intérêt général. Les hommes politiques congolais semblent ne pas être bienveillants. Ils poursuivent leurs objectifs personnels. Plutôt que de poursuivre les objectifs tirés de leurs idéologies, ils poursuivent au contraire leurs intérêts financiers et de carrière. Et, même s'ils

²⁵ Lire à ce sujet D. C. MUELLER, et al., *Choix publics. Analyse économique des décisions publiques*, Bruxelles, De Boeck, 2010 ; C. MARCHAND, *Économie des interventions de l'État. Théorie des choix publics*, « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1999, p.3-6. AYMAR, Christine, *La théorie des choix publics face à l'explication des structures fiscales : différents points de vue*, dans *Revue Politiques et management public*, (1992) n°4, p.85-104. D. LAFAY, *Les apports de la théorie des choix publics à l'analyse des problèmes de développement*, dans *Revue d'économie du développement*, 3/1993, p.103-123.

visent les intérêts de carrière c'est parce que la politique paie en RDC. Derrière la carrière se cachent donc les intérêts financiers. Ainsi, le Pouvoir central, dont le Parlement est habilité à voter des lois fiscales, manque la promptitude à transférer les compétences aux Provinces et ETD et les ressources financières y afférentes.

La politique devient, en ce sens, un lieu d'échange par excellence, de la même manière que cela se réalise en économie. La politique est devenue une activité lucrative. Par ailleurs, l'essence de l'autonomie financière s'est retrouvée vidée par la bureaucratie au niveau communal. Celle-ci, selon la théorie des choix publics, veut maximiser son budget en usant de son influence.

Cependant, la réalité congolaise indique que la bureaucratie communale minore les recettes communales à son profit, au travers des actes liés à la corruption et au détournement des deniers publics. Bien qu'étant subordonnés aux politiciens, les fonctionnaires communaux profitent de leur parcelle de pouvoir pour induire à la baisse les recettes communales. Cela n'est pas sans impact sur la non-réalisation de l'autonomie financière des communes.

Pour lutter contre cette pesanteur, l'École du Public Choice suggère quelques mesures telles que l'évaluation systématique des coûts/bénéfices de toute intervention publique, la mise en place de structures plus simples et plus décentralisées consistant à satisfaire les besoins collectifs ainsi que l'introduction de certains correctifs aux procédures démocratiques.

2. Méthodologie de l'analyse

Dans la présente étude, nous avons utilisé les méthodes suivantes : la méthode comparative et la méthode inductive. En nous servant de la méthode comparative, nous avons effectué des recherches pour mesurer les capacités de mobilisation des ressources financières propres des communes de Kinshasa en comparant les chiffres recueillis aux ratios d'autonomie financière appliqués en France, par exemple. Nous avons aussi comparé les données recueillies d'une année à une autre afin d'en tirer des implications sur l'effort d'assurer les ressources suffisantes aux communes. La méthode inductive nous a aidé à partir des données brutes, matérielles, observables, que nous devons analyser et comprendre afin d'en tirer des conclusions idoines. Dans le cadre de l'élaboration de la présente étude, les techniques suivantes ont été utilisées : l'observation, la technique documentaire et la technique statistique.

Nous avons eu à recourir à la technique d'observation, de manière directe ou indirecte, pour observer des phénomènes aussi bien économiques, sociales, politiques que culturelles dans les communes de la Ville de Kinshasa. La technique documentaire nous a permis d'abord de consulter les œuvres scientifiques portant sur notre étude. Il s'agit des ouvrages et des articles en rapport avec la décentralisation financière, en l'occurrence l'autonomie financière des collectivités territoriales. Ensuite, nous nous sommes servis de rapports financiers émanant de la division urbaine des finances et des communes.

Outre ces rapports financiers ci-haut cités, nous avons eu à recourir aux publications officielles, notamment la Constitution de la République Démocratique du Congo et les lois sur la décentralisation de la RDC. Enfin, pour approfondir nos

recherches, nous avons recouru aux textes diffusés sur des réseaux internet concernant notre sujet de recherche. Les données statistiques récoltées sur base des techniques sélectionnées ont été analysées afin d'en interpréter les résultats et de proposer des stratégies de rationalisation de l'autonomie financière des communes de la Ville de Kinshasa.

3. Résultats obtenus

L'autonomie financière des communes implique notamment qu'elles disposent de **ressources financières suffisantes pour exercer leurs compétences**. Ces ressources sont censées provenir surtout des **recettes propres**. Les analyses s'effectuent sur base des données déflatées, c'est-à-dire libellées en monnaie constante, en prenant en compte le taux réel de réalisation des recettes des communes ainsi que l'évolution du niveau des recettes communales durant la période sous étude. Par après, nous analyserons la performance des communes dans le recouvrement des ressources financières et ce, au travers de la contribution des recettes propres dans les ressources financières totales. Enfin, nous allons évaluer le taux de couverture des dépenses prévues par les recettes propres réalisées.

a. Analyse du niveau réel de réalisation des recettes propres des communes de Kinshasa

Tableau n° 1 : Analyse du niveau de recouvrement des recettes propres

Commune	Totales prévisions de recettes (1)	Totales Réalisations des recettes (2)	Taux de Réalisation $(3) = \frac{(2)-(1)}{(1)} \times 100$
Bumbu	18 291 800,580	2 031 612,237	11,11
Gombe	9 646 383,805	2 055 263,743	21,31
Kinshasa	10 296 782,603	2 525 484,311	24,53
Kintambo	5 791 706,343	1 371 218,612	23,68
Kasa-Vubu	11 854 985,913	3 260 985,491	27,51
Kalamu	11 971 979,337	2 506 861,384	20,94
Kisenso	18 778 885,688	1 060 626,984	5,65
Lemba	19 028 860,310	1 443 283,628	7,58
Makala	20 631 419,652	1 204 778,049	5,84
Lingwala	3 369 420,279	540 937,596	16,05
Selembao	9 373 468,676	744 404,154	7,94

Nsele	12 277 659,231	3 506 174,117	28,56
Ngiri-Ngiri	12 126 849,782	1 532 109,353	12,63
Ngaliema	33 349 173,240	4 073 102,568	12,21
Ngaba	16 691 885,116	735 717,039	4,41
Ndjili	19 239 543,936	1 926 842,887	10,02
Mont-Ngafula	9 223 842,449	1 006 819,498	10,92
Matete	15 422 076,763	2 478 406,919	16,07
Limete	8 695 769,734	1 863 393,855	21,43
Maluku	9 074 020,152	979 608,927	10,80
Kimbaseke	23 344 246,017	2 447 594,480	10,48
Masina	29 796 554,864	2 403 148,994	8,07
Bandalungwa	16 886 188,054	1 882 859,877	11,15
Barumbu	11 254 932,908	1 598 087,202	14,20

Source : Nos calculs à partir des données brutes.

De l'analyse de ce tableau, il sied de noter que le taux de réalisation des recettes des communes est resté très faible à Kinshasa et ce, pour des raisons liées aux mauvaises méthodes de collecte des recettes des communes, sans oublier la fraude et l'évasion fiscales. Le taux de réalisation le plus élevé est celui de la commune de la N'sele avec **28,56%** et le plus faible de toutes les communes est celui de Kisenso avec **5,65%**. Et donc, ce n'est pas avec ce genre de réalisations que ces entités peuvent se développer. Le taux réel de réalisation des recettes propres des communes est un indicateur pertinent pour évaluer leur capacité à mobiliser des ressources suffisantes dont elles ont besoin pour financer leurs dépenses budgétaires. Puisque l'exécution des dépenses dépend des ressources disponibles, nous avons choisi, en ce point, d'évaluer à quelle hauteur les communes réalisent les recettes propres prévues dans leurs budgets.

Par ailleurs, en moyenne, il se dégage des écarts considérables entre les différentes communes. Ces irrégularités se justifient par plusieurs causes dont les plus fréquentes sont les suivantes :

- L'absence de recensement régulier des contribuables qui devait conduire à la constitution d'une base des données ;
- Le non recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- La non-formalisation de l'économie informelle ;
- L'incapacité de recourir au recouvrement forcé ;
- La fraude et l'évasion fiscales ;

- La non-éducation des contribuables aux impôts et taxes ;
- Le non recours aux campagnes de sensibilisation des contribuables ;
- La non-information des contribuables sur l'utilisation des sommes collectées ;
- Le non-recours au budget participatif ;
- Le niveau de pauvreté de la population ;
- Les dysfonctionnements des conseils communaux qui sont censés exercer le contrôle de proximité, etc.

Dans le point qui suit, nous allons nous évertuer à la catégorisation des taux de réalisation des recettes propres des communes selon les circonscriptions administratives.

3.1.1. Catégorisation des taux de réalisation des recettes propres des communes selon les circonscriptions administratives

Tableau n° 2 : Catégorisation des taux de réalisation des Recettes propres des communes selon les Circonscriptions administratives

District	Communes	Taux de réalisation de Ressources	Taux Moyen
LUKUNGA	Barumbu	23,55	19,41%
	Kinshasa	23,21	
	Gombe	23,20	
	Kintambo	22,91	
	Lingwala	16,04	
	Ngaliema	15,88	
	Mont-Ngafula	11,10	
FUNA	Kasa-Vubu	26,56	13,28%
	Kalamu	21,01	
	Bumbu	13,04	
	Ngiri-Ngiri	12,68	
	Bandalungwa	11,22	
	Selembao	8,06	
	Makala	7,41	
	Limete	24,75	

MONT-AMBA	Matete	17,70	12,27%
	Lemba	7,58	
	Kisenso	6,05	
	Ngaba	5,27	
TSHANGU	Nsele	28,84	16,90%
	Kimbaseke	18,22	
	Maluku	16,44	
	Ndjili	11,44	
	Masina	9,55	

Source : Notre classification à partir des données du tableau n° 1.

Cette catégorisation se présente de la manière suivante :

- Dans le district de Lukunga, le pic a été atteint par la commune de Barumbu (23,55%) alors que le plancher a été réalisé par la commune de Mont-Ngafula (11,10%) ;
- Dans le district de Funa, le pic a été atteint par la commune de Kasa-Vubu (26,56%) alors que le plancher a été réalisé par la commune de Makala (7,41%) ;
- Dans le district de Mont-Amba, le pic a été atteint par la commune de Limete (24,75%) alors que le plancher a été réalisé par la commune de Ngaba (5,27%) ;
- Dans le district de Tshangu, le pic a été atteint par la commune de N'sele (28,84%) alors que le plancher a été réalisé par la commune de Masina (9,55%).

3.1.2. Catégorisation des communes suivant leurs taux de réalisation des recettes propres

Tableau n°3 : Catégorisation des communes suivant leurs taux de réalisation des recettes propres

Catégorisation	Nombre	Communes
$0 < \text{Taux} \leq 10$	6	Ngaba, Kisenso, Makala, Lemba, Selembo, Masina
$10 < \text{Taux} \leq 20$	10	Mont- Ngafula, Bandalungwa, Ndjili, Ngiri-Ngiri, Bumbu, Ngaliema, Lingwala
$20 < \text{Taux} \leq 30$	8	Kalamu, Kintambo, Gombe, Kinshasa, Barumbu, Limete, Kasa-Vubu

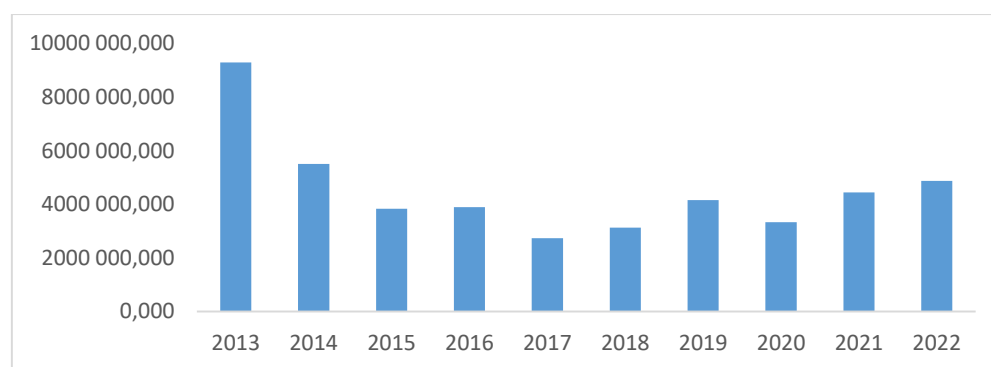
Source : Nos analyses à partir des données du tableau n°1.

Ce tableau montre d'une manière globale, que les communes de Ngaba, Kisenso, Makala, Lemba, Selembao et Masina présentent des taux de réalisation inférieurs ou égaux à 10%. Ceux de Mont- Ngafula, Bandalungwa, N'djili, Ngiri-Ngiri, Bumbu, Ngaliema et Lingwala ont varié entre 10 et 20% et ceux de Kalamu, Kintambo, Gombe, Kinshasa, Barumbu, Limete, Kasa-Vubu ont varié entre 20 et 30%.

3.2. Évolution du niveau des recettes communales

Prises d'une manière globale, les recettes propres réalisées par les communes de la ville de Kinshasa ont connu une croissance fortement irrégulière au cours de la période de 2013 à 2022 comme nous pouvons le constater à travers le graphique suivant.

Figure n° 1 : Croissance des recettes propres des communes (en USD)



Source : Élaboré sur base des recettes propres des communes

Comme nous pouvons le constater à travers ce graphique, les recettes des communes ont évolué en dents de scie, avec un pic atteint en 2013 et un plancher atteint en 2017.

3.3. Analyse de la contribution des recettes propres dans les ressources financières totales

Tableau n° 4 : Contribution des rétrocessions gouvernementales et recettes propres dans les ressources financières totales (en %)

Commune	Rétrocession totales (1)	Recettes Propres (2)	Recettes Totales (3) = (1) + (2)	Contribution des rétrocessions (4) = $\frac{(1)}{(3)} \times 100$	Contribution des recettes propres (5) = $\frac{(2)}{(3)} \times 100$
Bumbu	278 706,46	2 031 612,24	2 310 318,70	12,1	87,94
Gombe	327 153,46	2 055 263,74	2 382 417,21	13,7	86,27
Kinshasa	278 706,46	2 525 484,31	2 804 190,77	9,9	90,06

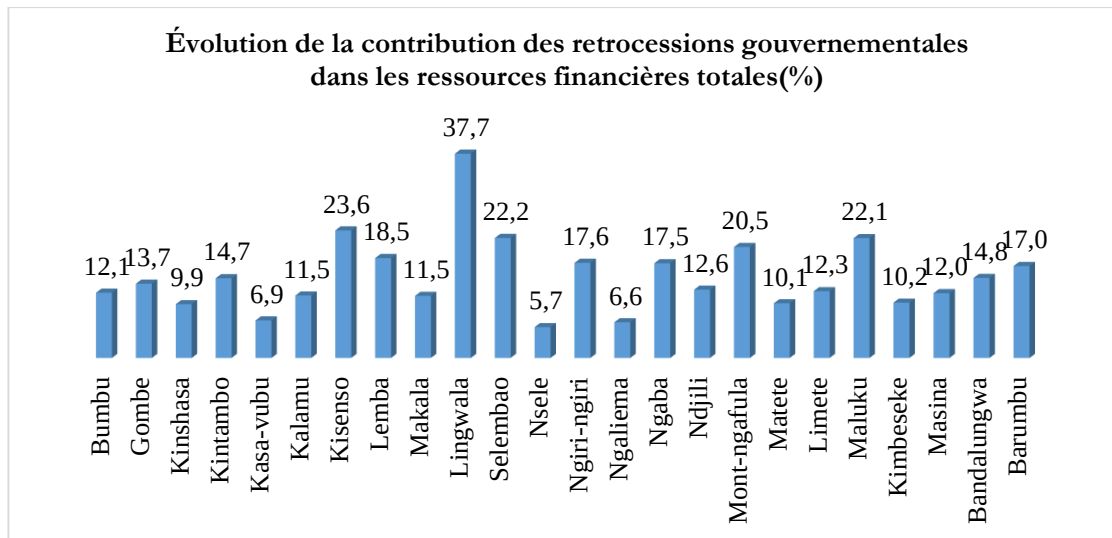
Kintambo	237 116,56	1 371 218,61	1 608 335,18	14,7	85,26
Kasa-Vubu	242 953,96	3 260 985,49	3 503 939,45	6,9	93,07
Kalamu	327 153,46	2 506 861,38	2 834 014,85	11,5	88,46
Kisenso	327 153,46	1 060 626,98	1 387 780,45	23,6	76,43
Lemba	327 153,46	1 443 283,63	1 770 437,09	18,5	81,52
Makala	156 266,13	1 204 778,05	1 361 044,18	11,5	88,52
Lingwala	327 153,46	540 937,60	868 091,06	37,7	62,31
Selembao	212 131,02	744 404,15	956 535,18	22,2	77,82
Nsele	211 514,90	3 506 174,12	3 717 689,02	5,7	94,31
Ngiri-ngiri	327 153,46	1 532 109,35	1 859 262,82	17,6	82,40
Ngaliema	287 659,67	4 073 102,57	4 360 762,24	6,6	93,40
Ngaba	156 266,13	735 717,04	891 983,17	17,5	82,48
Ndjili	278 706,46	1 926 842,89	2 205 549,35	12,6	87,36
Mont-ngafula	259 965,78	1 006 819,50	1 266 785,28	20,5	79,48
Matete	278 706,46	2 478 406,92	2 757 113,38	10,1	89,89
Limete	262 329,74	1 863 393,85	2 125 723,60	12,3	87,66
Maluku	278 706,46	979 608,93	1 258 315,39	22,1	77,85
Kimbaseke	278 706,46	2 447 594,48	2 726 300,94	10,2	89,78
Masina	327 153,46	2 403 148,99	2 730 302,46	12,0	88,02
Bandalungwa	327 153,46	1 882 859,88	2 210 013,34	14,8	85,20
Barumbu	327 153,46	1 598 087,20	1 925 240,67	17,0	83,01
Total	6 642 823,86	45 179 321,90	51 822 145,76	15,06	84,94

Source : Nos calculs à partir des données des données brutes.

De l'analyse de ce tableau, on constate que la contribution des rétrocessions dans les ressources financières totales des communes est **en général faible**, soit une **moyenne de 15,06 %** contre une moyenne de **84,94%** pour les ressources propres. Il sied de noter que la contribution des rétrocessions dans les ressources financières totales des communes a été **la plus importante** à LINGWALA (un pic de **37,7%**). La contribution la **moins importante** est celle de N'sele (un plancher de **5,7%**). Celles des autres communes ont varié de **6,6%** à **23,6%** avec des écarts assez importants. Ainsi, nous pouvons noter logiquement que les communes fonctionnent quasiment avec leurs recettes propres dont le pic revient à la commune de la N'sele avec

94,31% et le plancher à Lingwala avec 62,31%. En ce qui concerne la contribution des rétrocessions, bien qu'étant très minime, son évolution est restée irrégulière durant cette période de 2013 à 2022 comme l'indique le graphique suivant :

Figure n° 2 : Contribution des rétrocessions gouvernementales dans les ressources financières totales (%)



Source : Dressé à partir des données du tableau n°4.

3.4. Problématique des ressources financières suffisantes

Dans le présent point, nous allons analyser l'aspect lié à la suffisance des ressources financières dont sont censées disposer les communes de Kinshasa.

En effet, étant donné qu'il n'existe pas dans la législation congolaise des ratios d'autonomie financière des communes, nous allons nous contenter de nous servir, en termes de comparaison, de ceux établis dans la législation française. Par la suite, nous allons analyser le taux de couverture des dépenses par les recettes, avant de tirer de nos analyses les implications par rapport à l'autonomie financière des communes.

3.4.1. Analyse comparative des ratios d'autonomie financière entre les communes françaises et les communes de la ville de Kinshasa

La législation française prévoit le calcul d'un ratio d'autonomie financière²⁶ pour chaque niveau de collectivités. Ce ratio de référence s'établit à 60,8 % pour les communes et les EPCI²⁷, 58,6 % pour les départements et 41,7 % pour les régions. Ce ratio, en effet, concerne le niveau de réalisation des recettes propres inscrites au budget de la collectivité. Dans la présente analyse, nous allons comparer ce ratio (en l'occurrence 60,8 % pour les communes) à celui des communes de la ville de Kinshasa. Il s'agit concrètement de savoir, si le taux de réalisation

²⁶ Le principe de cette autonomie a été inscrit dans la Constitution en 2003 et la loi organique du 29 juillet 2004.

²⁷ Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Groupement des communes).

des recettes propres (Part des recettes propres dans les recettes totales) des communes atteint ou pas ce ratio, en utilisant la formule suivante.

La formule utilisée pour le calcul des « **RATIOS** » figurant au tableau n°5 est : $\text{RATIO} = \frac{\text{Recettes propres}}{\text{Recettes totales}}$

Tableau n° 5 : Contribution moyenne des recettes propres dans les totales des recettes réalisées

Commune	Recettes Propres (1)	Recettes Totales (2)	Contribution des recettes propres dans les totales des recettes réalisées (3) = $\frac{(1)}{(2)} \times 100$
Bumbu	2 031 612,24	2 310 318,70	87,94
Gombe	2 055 263,74	2 382 417,21	86,27
Kinshasa	2 525 484,31	2 804 190,77	90,06
Kintambo	1 371 218,61	1 608 335,18	85,26
Kasa-Vubu	3 260 985,49	3 503 939,45	93,07
Kalamu	2 506 861,38	2 834 014,85	88,46
Kisenso	1 060 626,98	1 387 780,45	76,43
Lemba	1 443 283,63	1 770 437,09	81,52
Makala	1 204 778,05	1 361 044,18	88,52
Lingwala	540 937,60	868 091,06	62,31
Selembao	744 404,15	956 535,18	77,82
Nsele	3 506 174,12	3 717 689,02	94,31
Ngiri-Ngiri	1 532 109,35	1 859 262,82	82,4
Ngaliema	4 073 102,57	4 360 762,24	93,4
Ngaba	735 717,04	891 983,17	82,48
Ndjili	1 926 842,89	2 205 549,35	87,36
Mont-Ngafula	1 006 819,50	1 266 785,28	79,48
Matete	2 478 406,92	2 757 113,38	89,89
Limete	1 863 393,85	2 125 723,60	87,66
Maluku	979 608,93	1 258 315,39	77,85
Kimbaseke	2 447 594,48	2 726 300,94	89,78
Masina	2 403 148,99	2 730 302,46	88,02
Bandalungwa	1 882 859,88	2 210 013,34	85,2
Barumbu	1 598 087,20	1 925 240,67	83,01
Moyenne			84,94

Source : Elaboré sur base des données du tableau n° 4.

Commentaire

De l'analyse de ce tableau, il sied de noter un ratio d'autonomie moyen de 84,94%, présentant ainsi une situation selon laquelle les communes de la ville de Kinshasa sont plus autonomes que celles de la France. Ce qui pratiquement, ne

peut être réel puisque les recettes provinciales d'intérêt commun n'y sont pas et les dotations de péréquation n'ont pas été versées. Sans oublier le fait que les rétrocessions sont transférées dans la non-régularité. Il convient de noter que cette situation sera contredite lors du calcul du taux de couverture des dépenses par les recettes.

3.4.2. Analyse du taux de couverture des dépenses par les recettes propres

De l'observation de l'analyse faite ci-haut, on note des discordances criantes entre les résultats chiffrés et la réalité des communes de la ville de Kinshasa. Certaines communes, ayant un **Taux de réalisation de recettes propres** assez élevé (**comparativement au Ratio d'autonomie estimé à 60,8%**), semblent être financièrement autonomes alors que tel n'est pas le cas en réalité.

C'est ainsi que dans l'analyse qui suit, nous nous intéressons au **Taux de couverture des dépenses totales** des communes par **les recettes propres** afin de saisir à quelle hauteur les communes financent leurs dépenses totales au moyen de leurs recettes propres.

La formule utilisée pour le calcul des « **Taux de couverture** » figurant au tableau n°6 est : **Taux** = $\frac{\text{Recettes propres réalisées}}{\text{Dépenses totales prévues}}$

Tableau n° 6 : Taux de couverture des dépenses prévues par les recettes réalisées

Commune	Total Prévision dépenses (1)	Recettes Totales réalisées (2)	Taux de couverture des dépenses prévues par les recettes réalisées (3) = $\frac{(2)}{(1)} \times 100$
Bumbu	18 291 800,600	2 310 318,700	12,63
Gombe	9 646 383,900	2 382 417,210	24,70
Kinshasa	10 296 782,600	2 804 190,770	27,23
Kintambo	5 791 706,300	1 608 335,180	27,77
Kasa-Vubu	11 854 985,900	3 503 939,450	29,56
Kalamu	11 971 979,300	2 834 014,850	23,67
Kisenso	18 778 885,800	1 387 780,450	7,39
Lemba	19 028 860,500	1 770 437,090	9,30
Makala	20 631 419,600	1 361 044,180	6,60
Lingwala	3 369 420,300	868 091,060	25,76
Selembao	9 373 468,600	956 535,180	10,20
Nsele	12 277 659,300	3 717 689,020	30,28

Ngiri-ngiri	12 126 849,700	1 859 262,820	15,33
Ngaliema	33 349 173,500	4 360 762,240	13,08
Ngaba	16 691 885,000	891 983,170	5,34
Ndjili	19 239 544,100	2 205 549,350	11,46
Mont-ngafula	9 223 842,500	1 266 785,280	13,73
Matete	15 422 076,800	2 757 113,380	17,88
Limete	8 695 769,700	2 125 723,600	24,45
Maluku	9 074 020,400	1 258 315,390	13,87
Kimbaseke	23 344 246,000	2 726 300,940	11,68
Masina	29 796 554,900	2 730 302,460	9,16
Bandalungwa	16 886 188,200	2 210 013,340	13,09
Barumbu	11 254 932,800	1 925 240,670	17,11
Moyenne			16,72

Source : Source : Elaboré sur base des données des données brutes.

De l'analyse de ce tableau, il se dégage un constat amer, selon lequel les recettes propres mobilisées par les communes n'ont pas été en mesure de couvrir leurs dépenses prévues au cours de la décennie sous examen.

Le **taux de couverture moyen** est de **16,72%**. Ceci montre une très faible capacité de mobilisation des recettes propres au regard des besoins qui ont été exprimés en termes de prévisions des dépenses.

Cette triste réalité impose aux communes de Kinshasa de dépenser en fonction des ressources disponibles et non selon leurs besoins réels liés à l'exercice de leurs compétences ; ce qui ne favorise pas le développement local. Les communes sont donc loin d'atteindre l'**autonomie financière** faute de **ressources suffisantes**.

4. Réponses aux questions de recherche, thèse soutenue et valeur ajoutée

4.1. Réponses aux questions de recherche et thèse soutenue

À l'issue de nos investigations, les résultats auxquels nous avons abouti nous permettent de répondre de la manière suivante aux questions de recherche :

- L'autonomie financière dont devraient jouir les communes de la Ville de Kinshasa n'est pas encore effective.
- Par ailleurs, le niveau actuel de l'exercice de cette autonomie financière est assez faible et les facteurs qui affectent l'exercice de cette autonomie sont multiples touchant à la fois aux aspects juridiques, administratifs, techniques et humains.

❑ **Aspects juridiques :**

- Textes légaux et réglementaires ne favorisant pas l'exercice de l'autonomie financière par les communes (loi relative à l'IPM, dispositifs d'emprunt des communes etc.)

❑ **Aspects administratifs :**

- Égoïsme de l'homme politique congolais ;
- Confusion entre la caisse communale et la caisse privée par les Bourgmestres ;
- Coulage des recettes fiscales et non-fiscales par les fonctionnaires des communes, etc.

❑ **Aspects techniques :**

- Les fonctionnaires commis au recouvrement des recettes financières ne sont pas formés aux nouvelles méthodes de collecte des ressources financières, notamment à l'utilisation des TIC.

❑ **Aspects humains :**

- Crise morale dans la société congolaise en générale ;
- Non observance de l'éthique du fonctionnaire public ;
- Recours aux pratiques de fraude et d'évasion fiscales ; etc.

Ce que signifie l'autonomie financière réelle

Les communes de la Ville de Kinshasa ne vont bénéficier de l'autonomie financière réelle que lorsqu'elles vont réunir les ressources financières propres suffisantes à même de leur permettre de faire face aux dépenses liées à leurs attributions.

4.2. Originalité de l'étude

L'étude portant sur l'autonomie financière des communes de la Ville de Kinshasa démontre à suffisance comment la théorie des choix publics a trouvé son terrain de prédilection en RD Congo. En effet, pour sauvegarder leurs intérêts financiers, les politiciens congolais ont réussi à ériger plusieurs obstacles pour faire échouer le processus de décentralisation territoriale.

- ❑ Leurs intérêts financiers sont restés intacts alors que la plupart des provinces et ETD croupissent dans la misère.
- ❑ Les fonctionnaires, quant à eux, s'occupent de l'accroissement de leur budget tout en recourant même aux méthodes informelles.

5. Perspectives pour disposer de moyens financiers suffisants afin de permettre aux communes d'ériger leurs investissements et d'assurer les tâches liées au fonctionnement

Les communes sont appelées à maîtriser les leviers suivants qui sont indispensables au renforcement des ressources financières :

- l'amélioration du cadre légal encore défaillant, par la révision de certaines dispositions de la Constitution et des lois relatives à la décentralisation territoriale ; ainsi que par l'adoption et la publication d'autres textes légaux et réglementaires ;
- l'amélioration du rendement des ressources humaines, sans laquelle toute entreprise envisagée dans la recherche de l'accroissement des ressources financières communales serait vouée à l'échec ;
- le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la gestion des fichiers des contribuables et la localisation des propriétés bâties et non bâties ;
- le recours aux techniques de communication et de sensibilisation pour amener les citoyens au consentement fiscal ;
- l'organisation du recensement exhaustif des contribuables en vue de l'actualisation du fichier des assujettis ;
- le recours à la révision et/ou l'actualisation des taux des actes générateurs de recettes pour faire face à la dépréciation de la monnaie nationale ;
- l'amélioration des procédures de recouvrement (optimisation des techniques de recouvrement) et d'encadrement des recettes fiscales et non fiscales, en vue d'éviter la corruption, la fraude et l'évasion fiscales, le coulage des recettes et autres vices ;
- le recours à l'emprunt en vue de l'investissement communal ;
- et enfin, l'élargissement de l'assiette en ciblant le secteur informel, notamment par la mise en place des mécanismes permettant la formalisation de l'économie informelle.

En guise de conclusion

Étant donné la mobilisation insuffisante de ressources financières, nous pouvons affirmer que les communes de Kinshasa ne jouissent pas réellement de l'autonomie financière. Bien que détenant une relative autonomie formelle ou juridique de fiscaliser, notamment en matière de l'IPM, nous constatons que les méthodes de collecte de l'impôt, taxes et redevances sont encore archaïques et moins efficaces. Pourtant, l'autonomie financière exige que les communes détiennent une large marge de manœuvre dans la mobilisation des recettes qu'elles sont censées légalement recouvrer. Si la loi donne le pouvoir au Bourgmestre de fixer le taux de l'IPM par exemple, nous constatons amèrement que ce pouvoir n'est pas encore exercé au niveau communal. Par ailleurs, lorsque les communes n'entrent pas en possession des ressources émanant des impôts partagés avec la province, il y a lieu de constater que cette situation ne peut qu'avoir des incidences négatives sur l'autonomie financière réelle.

Eu égard à cette situation, il devient important de rationaliser le système de collecte des ressources financières communales. De nos jours, il est impensable de

continuer à percevoir les recettes communales sur base d'une quittance ou d'un cahier.

BIBLIOGRAPHIE

1. Akai, Nebu, et Sakata, Masayo, *Fiscal Decentralization Contributes to Economic Growth : Evidence from State-Level Cross Section Data for the United States*». in *Journal of Urban Economics*, 52 (1), 2002, p.93-108 ;
2. ARZAGUI, Mohammad, HENDERSON, Vernon, *Countries Are Fiscally Decentralizing*. Department of Economics, Brown University, December, 2002 ;
3. AYMAR, Christine, *La théorie des choix publics face à l'explication des structures fiscales : différents points de vue*, dans *Revue Politiques et management public*, (1992) n°4, p.85-104 ;
4. BANQUE MONDIALE, *Le développement au seuil du XXIe siècle*. Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000, Paris, Éditions ESKA, 2000 ;
5. EBEL, Robert D., et Yilmaz, Serdar, *On the Measurement and Impact of Fiscal Decentralization*». in *Public Finance in Developing and Transition Countries : Essays* in Martinez-Vasquez and Alm. Cheltenham, UK, Edward Edgar, 2003 ;
6. FARVACQUE-VITKOVIC, Catherine et KOPANYI, Mihaly (Sous la direction de), *Finances municipales. Manuel à l'usage des collectivités locales*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2016 ;
7. LAFAY, Dominique, *Les apports de la théorie des choix publics à l'analyse des problèmes de développement*. dans *Revue d'économie du développement*, 3/1993, p.103-123 ;
8. MARCHAND, Christophe, *Économie des interventions de l'État. Théorie des choix publics*. Paris, Éd. Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », Paris, 1999 ;
9. MCNEIL, Mary and MALENA, Carmen (Editors), *Demanding Good Governance. Lessons from Social Accountability Initiatives in Africa*. Washington D.C., The World Bank, 2010 ;
10. MUELLER, Dennis C. et al., *Choix publics. Analyse économique des décisions publiques*. Bruxelles, De Boeck s.a., 2010 ;
11. OATES, WALLACE E., *Searching for Leviathan : An Empirical Study*. in *American Economic Review*, 75 (4), p.748-757 ;
12. Oates, WALLACE E., *On the welfare Gains from fiscal Decentralization*. In *Journal of Public Finance and Public Choice*, 2(3), 1997, p.83-92 ;
13. OATES, WALLACE E., *Fiscal Federalism*. New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1972.
14. OCDE, *Réussir la décentralisation : Manuel à l'intention des décideurs*. Paris, Éditions OCDE, 2019 ;
15. TOENGAHO LOKUNDO, Faustin, *La réforme sur la décentralisation et le découpage territorial : portée, forces et faiblesses, Congo-Afrique XLVIII^e Année*, n° 433, Mars 2009, p. 213-231 ;
16. TOENGAHO LOKUNDO, *Partis politiques et décentralisation en RD Congo, Cas de la Province Orientale avant et après l'ajustement politique de 1990*. Thèse de doctorat en SPA, Inédit.